

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE
SAINT PIERRE
EN
FAUCIGNY
(Haute-Savoie)**

Nombre de Conseillers : en exercice	29
présents	20
votants	23

OBJET :

N°DCM2022-51

SYANE : Etude de faisabilité pour le développement d'un réseau de chaleur

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous
Préfecture le 24/10/22

Publié le : 24/10/22

Le Maire,
Marin GAILLARD

P.O



L'an deux mille vingt deux -----
le dix-neuf octobre à dix-neuf heures trente minutes le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 octobre 2022

PRESENTS : Marin GAILLARD (Maire, Président) ; Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Jocelyne BURNIER, Martine PLANTAZ, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Véronique COTTON, Sandrine PALUMBO, Stéphane BOUVARD, Laure CHESSEL-BUTTAY, Arnaud BOUVARD, Fernand METRAL, Stéphanie CONTAT, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : François GONON, Dominique CORNET, Nicolas TRUBERT.

ABSENTS : Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Jean-Claude BESSON, Valérie CHAUVIGNÉ, Gaëlle RANGHIERO, Alexandre PESSEY-GIROD, Léa LUTTRINGER (excusés).

SECRETAIRE : Valentin VAUDEY est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Daniel BUFFLIER informe le Conseil Municipal que le SYANE de la Haute-Savoie, envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2022 une Étude de faisabilité pour le développement d'un réseau de chaleur figurant sur le tableau annexe :

D'un montant global estimé à : 10.706,40 €
Avec une participation financière communale s'élevant à : 3.211,92 €
Et une contribution au budget de fonctionnement du SYANE s'élevant à : 321,00 €

Le taux de participation du SYANE pourrait être majoré si l'opération bénéficiait d'une aide exceptionnelle de la part de l'ADEME et sous réserve d'un avis favorable du Comité du Syndicat.

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation des études, il convient que la collectivité :

- 1) APPROUVE le plan de financement de l'opération à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée ;
- 2) S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Sur proposition du Maire,
Le Conseil Municipal, après discussion par 19 voix « Pour » et 1 abstention :

- Approuve le plan de financement (joint à la présente délibération) et sa répartition financière :

D'un montant global estimé à :	10.706,40 €
Avec une participation financière communale s'élevant à :	3.211,92 €
Et une contribution au budget de fonctionnement du SYANE s'élevant à :	321,00 €

- S'engage à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie le montant de la contribution au budget de fonctionnement (3% du montant TTC) des honoraires divers, sous forme de fonds propres lors de l'émission du décompte final de l'opération.

- S'engage à verser au Syndicat, sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la collectivité lors de l'émission du décompte final de l'opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

Le Secrétaire,
Valentin VAUDEY

